



Doc. 12950
27 juin 2012

Les migrants Roms en Europe

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 6.3, insérer le paragraphe suivant:

"de recommander aux Etats membres qu'ils effectuent des analyses approfondies afin d'identifier les causes, générales et spécifiques aux différents pays, de la mobilité et des migrations et d'élaborer et mettre en oeuvre des mesures qui pourraient surmonter ces causes. En plus, de recommander que les Etats membres et l'Union européenne récoltent des fonds qui pourraient être utilisés à ces fins".

1. 2012 - Troisième partie de session

